

MAIRIE DE LES MESNEUX

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 MAI 2013

L'An deux mil Treize, Le 06 Mai à 20 heures 30 mn, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme DESSOY Anny, Maire de la Commune. (Date de la convocation : 02 Mai 2013)

PRESENTS (es) :

Messieurs GILLET, LECLERC, FERY, LE BOT, PIGER, BAUDOU, FLERON, ARZILLIER,
Mesdames MOINDJIE, CAILLAT, DEVILLE, DESSOY..

ABSENTS (es) : Mme BOUQUET, Mme TILLY (Pouvoir à Mme DESSOY), Mme MARTIN (Pouvoir à Mme CAILLAT)

Monsieur Philippe PIGER a été nommé Secrétaire. Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté.

1 - Délibération n° 023/2013: Aménagement de la Place de la Mairie

2- Délibération n° 024/2013 : Suppression de la Régie de recettes pour la Brocante

Regroupement scolaire :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Communautaire du Mercredi 10 Avril dernier devait être centré sur le projet de pôle scolaire et finalement l'ordre du jour comportait les votes des taux d'imposition, les différents budgets et 28 délibérations dont celle relative au regroupement scolaire.

La délibération proposait le site d'Ecueil comme lieu d'implantation alors qu'aucune étude n'a été diligentée, ni présentée, tant au niveau des coûts (construction, transport, voiries...) qu'au niveau des effectifs.

Vos 3 élus au Conseil Communautaire ont refusé, bien évidemment, cette délibération, ainsi que 4 délégués d'autres communes et 6 se sont abstenus.

Le journal communal du mois d'Avril consacre un article conséquent sur ce sujet.

Marche des élus :

La marche des élus, organisée par la commune de Courcelles Sapicourt, aura lieu le jeudi 09 Mai, Michel ARZILLIER et Philippe PIGER seront chargés de procéder aux inscriptions.

Notre commune organisera l'édition 2014 et nous inviterons Mr LEGALL de Courmas, Président du Comité d'organisation, lors du prochain Conseil Municipal, avant de faire une réunion publique en Septembre où tous les bénévoles du village seront les bienvenus.

Lotissement les Forges :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'accès au lotissement « Les Forges » se fera dans le carrefour de la Route de Bezannes, Rue d'Entre Deux Villes et le Chemin rural par l'aménagement d'un giratoire franchissable.

La modification du carrefour prévu initialement par un carrefour giratoire a reçu un avis favorable du Conseil Général et de la commune, sous réserve qu'il n'y ait pas d'incidence financière pour les collectivités.

En conséquence, l'aménageur prendra en charge la plus-value.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE LUNDI 03 JUIN 2013 A 20 Heures 30.

Vu par Nous, Maire de la Commune de LES MESNEUX, pour être affiché le 24 Mai 2013 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 05/08/84.

LES MESNEUX, le 06 Mai 2013.
LE MAIRE,